

## **PROCÈS-VERBAL DU COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES DU 16 MARS 2023**

### **Etaient présent.e.s :**

- Laura ALLES, Représentante des doctorants de l'ED Érasme – suppléante
- Yanita ANDONOVA, Directrice adjointe de l'école doctorale Érasme
- Christian AUSONI, Responsable de l'EUR PNGS M&CS
- Thibault DE LA TAILLE, Représentant des doctorants de l'ED Galilée
- Olivier BODINI, Directeur de l'école doctorale Galilée
- Sandrine CARON, Coordinatrice des écoles doctorales
- Séverine GIROD, Responsable du pôle études doctorales
- Nicolas HIMOUNET, Représentant des doctorants de l'ED Érasme – suppléant
- Alexandra LÉPINE, Directrice adjointe de la recherche
- Pascale MOLINIER, Vice-Présidente de la commission recherche
- Antoine PÉCOUD, Directeur de l'école doctorale Érasme
- Cynthia SOUMIGRAY, Gestionnaire administrative de l'ED Érasme

### **Etaient excusé.e.s :**

- Natacha BESSIS, Directrice adjointe de l'école doctorale Galilée
- Hubert BOËT, Représentant des doctorants de l'ED Érasme
- Géraldine BRAY, Représentante des doctorants de l'ED Galilée
- Ana FARTO, Gestionnaire administrative de l'ED Galilée

### **Etaient absent.e.s :**

- Paula WINOCUR, Directrice de la recherche

### **Ordre du jour :**

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du projet de PV de la séance du 16 janvier 2023,
- 3) Point sur le calendrier et le fléchage des trois contrats doctoraux du CED pour 2023/2024,
- 4) Point sur les formations doctorales,
- 5) Point sur l'évaluation HCERES des écoles doctorales,
- 6) Point sur l'avancée de la préparation de la journée de remise des diplômes et des autres événements,
- 7) Point sur les candidatures au prix de thèse,
- 8) Point sur le groupe de travail des doctorantes et doctorants étrangers,
- 9) Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h par Pascale Molinier, vice-présidente de la commission recherche.

## 1) Informations générales

- Victor Duchesne, docteur en sciences économiques a reçu un prix pour sa thèse soutenue le 9 décembre 2021. Laura Alles précise qu'il s'agit du prix de l'Association d'économie locale. Une communication va être effectuée à ce sujet.
- Alexandra Lépine a fait une communication aux docteurs et aux laboratoires pour les prix de la Chancellerie des universités de Paris. Ces derniers concernent les docteurs ayant soutenu leur thèse en 2022. Les candidatures sont à envoyer au plus tard le 11 avril 2023. Trois candidatures sont possibles par prix. S'il y'a plus de candidatures, la vice-présidente de la commission recherche et les directeurs des écoles doctorales feront un choix. A la suite de la réception des candidatures, elles seront transmises à la Chancellerie pour l'ouverture d'un dossier sur la plateforme dédiée.
- Alexandra Lépine annonce que deux sièges sont vacants au conseil de l'Ecole Doctorale Galilée pour les doctorants et les doctorantes, ce qui impacte également le collège des écoles doctorales. Nous sommes dans l'attente de l'envoi de la date de scrutin et de la circulaire électorale par la direction des affaires juridiques.
- Alexandra Lépine indique que les revalorisations de rémunération pour les contrats doctoraux devraient être effectives en juillet et seront rétroactives. Il est précisé que la revalorisation effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 concerne les doctorants et les doctorantes en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année.

## 2) Approbation du projet de PV de la séance du 16 janvier 2023

Vote :

Pour : 15

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

## 3) Point sur le calendrier et le fléchage des trois contrats doctoraux du CED pour 2023/2024

Le calendrier pour les candidatures des trois contrats doctoraux CED doit être finalisé.

Alexandra Lépine demande si le collège des écoles doctorales fait les auditions avant celles des écoles doctorales.

Antoine Pécoud souligne que la coordination avait été compliquée l'année dernière mais que cette difficulté est inévitable.

Pascale Molinier ajoute qu'il est plus facile de conserver la confidentialité des doctorants ou des doctorantes retenus pour les contrats doctoraux avec ceux du collège des écoles doctorales.

Le calendrier suivant a été approuvé par le collège des écoles doctorales :

- le 7 juin 2023 : date limite de dépôt des candidatures,

- le 14 juin 2023 : audition des candidats,
- le 22 juin 2023 : validation des candidatures retenues par le collège des écoles doctorales.

Alexandra Lépine précise que le jury sera composé de la vice-présidente de la recherche, des directeurs des écoles doctorales ou des directrices adjointes, de trois membres de chaque école doctorale et d'un représentant des doctorants et des doctorantes pour chaque école doctorale. Les membres qui siègent au jury changent chaque année.

Pascale Molinier annonce que le collège des écoles doctorales dispose de trois contrats doctoraux dont deux fléchés SHS par le ministère. Ces contrats viennent soutenir la politique d'établissement. Un 4<sup>e</sup> contrat est ajouté cette année provenant d'un contrat non pourvu sur la campagne (1 tiers du financement est à pourvoir).

Olivier Bodini suggère qu'il serait intéressant d'avoir un contrat en lien avec les interfaces peu prises en charge par MathSTIC comme mathématique et biologie ou informatique et biologie. L'idée d'avoir une majeure et une mineure peut être intéressant pour la suite de carrière des doctorants et des doctorantes.

Christian Ausoni ajoute que c'est une bonne idée et que ça ne peut qu'augmenter la qualité des candidatures.

Pascale Molinier est d'accord avec cette idée mais ajoute qu'il faudra être attentif à la codirection de ce contrat. Ce point sera précisé dans l'appel d'offre.

Pour l'école doctorale Érasme, Pascale Molinier propose d'articuler un contrat autour de la question du handicap. Plusieurs laboratoires de l'université (LEPS, UTRPP et EXPERICE) sont en lien avec l'Institut fédératif de formation et de recherche qui traite cette question. Il serait ainsi bien d'avoir un contrat doctoral fléché handicap et sport, ce qui pourrait permettre d'être en lien avec l'actualité des Jeux Olympiques. Ça pourrait également être une manière de faire intervenir d'autres laboratoires dans ce champ de recherche.

Antoine Pécoud propose de flécher le deuxième contrat dans le domaine de l'art.

Pascale Molinier répond que c'est une bonne idée mais il n'y aura pas beaucoup de candidatures.

Antoine Pécoud propose d'adosser le contrat à une structure fédérative. Malheureusement, un contrat fléché ne peut être adossé à une structure fédérative.

Olivier Bodini suggère de partager le contrat entre les deux écoles doctorales.

Pascale Molinier est d'accord avec cette idée mais il faut qu'il soit fléché SHS.

Les directeurs des écoles doctorales proposent d'axer le contrat sur les sciences infirmières.

Pascale Molinier répond qu'on pourrait effectivement avoir un contrat en sciences participatives avec une transversalité des disciplines.

Les fléchages des contrats sont les suivants :

- Un contrat doctoral fléché sur les disciplines de l'école doctorale Galilée (financement 2/3 contrat doctoral CED et 1/3 autre financement),
- Un contrat doctoral fléché mathématiques / STIC / biologie (deux laboratoires doivent être impliqués),
- Un contrat doctoral fléché handicap / sport en SHS,
- Un contrat doctoral fléché sciences participatives / sciences citoyennes en SHS.

Vote :

Pour : 15

Le calendrier et le fléchage des contrats doctoraux du collège de écoles doctorales sont approuvés à l'unanimité.

#### **4) Point sur les formations doctorales**

Séverine Girod présente ce point.

Les questionnaires d'évaluation des formations ont été envoyés en grande partie le 15 mars 2023, ce qui permettra d'envisager les formations à ouvrir pour le catalogue 2023/2024.

Il n'y a toujours pas de formateur pour les formations « CV, Networking et LinkedIn », « Préparer et réussir un entretien de recrutement » et « Prise de parole en public ». La question du maintien de ces formations est posée.

La deuxième conférence du cycle Epistémologie des sciences, « La vie, un domaine de recherche pour l'anthropologie et pour l'interdisciplinarité » aura lieu le 4 avril 2023.

Pascale Molinier précise qu'une communication va être faite à ce sujet par Séverine Girod.

La conférence « Qu'appelle-t-on la nature? » faisant partie du cycle de formation « Histoire et épistémologie des sciences » est annulée car elle avait initialement lieu durant les vacances scolaires d'avril. Le conférencier a proposé de refaire cette conférence l'année prochaine.

La formation « Cultures contemporaines du livre, de la lecture, de l'écriture du jeu, (MEDIALECT) » faisant partie du cycle de formations inter laboratoires et structures fédératives sera faite en 2023/2024.

La formation « Initiation à Zotéro, logiciel de la gestion des références bibliographiques » est réalisée lors de 15 sessions. La formatrice pense que c'est un peu trop. Séverine Girod propose pour l'année prochaine que cette formation soit faite en présentiel lors de deux sessions en amphithéâtre et seulement quelques sessions en visioconférence.

Laura Alles demande s'il serait possible d'organiser une des deux sessions en amphithéâtre sur le campus de Bobigny.

Pascale Molinier répond qu'il faudra aborder cette question avec la formatrice.

Les membres du comité d'éthique de la recherche souhaitent participer à la formation « Projets de recherche et protection des données à caractère personnel ».

Séverine Girod demande si l'on maintient cette année la préparation et le passage de l'examen du TOEIC financé par les écoles doctorales.

Antoine Pécoud suggère que oui afin d'assurer la continuité de cette formation. L'examen aura lieu fin juin.

Le catalogue des formations pour 2023/2024 est en cours. Un point sera fait lors du prochain collège des écoles doctorales qui aura lieu le 17 avril. Il sera ensuite validé lors du collège des écoles doctorales du 22 juin.

### **5) Point sur l'évaluation HCERES des écoles doctorales**

Pascale Molinier demande aux directeurs des écoles doctorales s'ils peuvent faire un point sur l'évaluation HCERES.

Antoine Pécoud répond qu'il a les données pour Érasme.

Pour Galilée, Olivier Bodini annonce qu'il n'a pas pu avoir les données demandées ce qui le bloque.

Pascale Molinier demande au directeur de l'école doctorale Galilée d'envoyer un mail à la gestionnaire de l'école doctorale afin de savoir à quel moment seront communiquées les données.

Un nouveau point sera fait lors du prochain collège des écoles doctorales du 17 avril. Les données devront avoir été communiquées au directeur de l'école doctorale Galilée.

### **6) Point sur l'avancée de la préparation de la journée de remise des diplômes et des autres événements**

Sandrine Caron présente ce point. La préparation de la journée de remise des diplômes suit son cours. Il y a 110 docteurs pour cette cérémonie. Les docteurs peuvent inviter deux personnes maximum. De nouveaux goodies ont été commandés et vont bientôt être réceptionnés.

Alexandra Lépine ajoute que la commande des toges va également être faite.

La préparation de Ma thèse en 180 secondes pour l'école doctorale Erasme suit également son cours. Cette journée aura lieu le 13 juin. Une dizaine de doctorants et de doctorantes sont déjà inscrits. A leur demande, une séance de coaching va être organisée. Les enseignants qui se sont proposés mais ne seront pas membre du jury pour le prix de thèse pourront faire partie du jury pour Ma thèse en 180 secondes.

Alexandra Lépine rappelle que la journée scientifique de l'école doctorale Galilée aura lieu le 9 juin.

Olivier Bodini ajoute qu'il attend la réponse d'un potentiel conférencier mélangeant la musique et l'intelligence artificielle.

## **7) Point sur les candidatures au prix de thèse**

Sandrine Caron présente ce point. 13 doctorants et doctorantes pour l'école doctorale Galilée et 15 doctorants et doctorantes à l'école doctorale à Erasme ont candidaté pour le prix de thèse. Des rappels ont été fait, ce qui semble avoir bien fonctionné.

A l'école doctorale Erasme, les disciplines représentées sont les suivantes : sciences de l'information et de la communication, droit public, langue, civilisation et littérature du monde anglophone, sciences de l'éducation, sciences de gestion, sciences du langage, sociologie, géographie et aménagement, santé publique et sciences économiques.

A l'école doctorale Galilée, les disciplines représentées sont les suivantes : sciences de la vie et de la santé, santé et santé publique, mathématiques, sciences pour l'ingénieur, informatique, sciences des matériaux et physique.

Pascale Molinier précise qu'il faut maintenant prévoir le calendrier pour que le jury puisse se réunir autour du 4 avril. Un sondage va être fait afin de fixer la date. Antoine Pécoud, Olivier Bodini et Yanita Andonova ne pourront faire partie du jury pour le prix de thèse car il y a conflit d'intérêt. A l'école doctorale Galilée, le jury sera composé de Natacha Bessis, d'un professeur en mathématique, un professeur en physique et un professeur en informatique.

## **8) Point sur le groupe de travail des doctorantes et doctorants étrangers**

Laura Allès fait le point sur une réunion que les représentants des doctorantes et doctorants ont eu la veille du collège des écoles doctorales. Les doctorants et doctorantes étrangers ont fait remonter des problèmes liés au stress lors de la période de renouvellement de leurs visas. Les délais sont très courts et peuvent engendrer d'autres problèmes notamment lors de candidatures à des postes ainsi que pour obtenir des financements. De même, des problèmes ont été mis en avant lors de la période de fin de thèse en lien avec le renouvellement du visa. A la fin de la thèse, une période n'est pas couverte par le visa. Les doctorants et doctorantes étrangers ont du mal à identifier les services de l'université qui peuvent leur venir en aide et ont du mal à communiquer avec le service RH.

Il est proposé de rendre obligatoire la formation FLE aux doctorants et doctorantes ne parlant pas français.

Christian Ausoni répond que c'est une bonne idée car des doctorants faisant leurs recherches exclusivement en anglais se retrouvent isolés dans les laboratoires à cause de la barrière de la langue.

Antoine Pécoud demande comment est-ce qu'on pourrait définir le niveau de français obligatoire pour les doctorants et les doctorantes non francophones.

Pascale Molinier annonce que lors de la prochaine rentrée des doctorantes et doctorants, un point spécifique sur ce sujet sera fait et un accueil particulier est également envisagé pour ces doctorants et doctorantes.

La problématique des sites internet est également abordée avec les directeurs des écoles doctorales et plus particulièrement de traduire en anglais les informations importantes afin que les doctorants et doctorantes étrangers puissent avoir plus facilement accès à ces informations.

## 9) **Questions diverses**

Suite à un rendez-vous avec le président de l'université et le vice-président de la vie universitaire, Laura Allès fait un point sur les sujets essentiels qui ont été abordés :

- La question des doctorants et des doctorantes vacataires :

A l'université, les vacataires dont les doctorants et les doctorantes sont rémunérés en dessous du SMIC horaire. Malgré la mensualisation de leur salaire, il demeure compliqué d'appliquer cette mesure et la précarité demeure. Les représentants des doctorants et des doctorantes demandent qu'un état des lieux sur ce sujet soit fait car le dernier a été fait en 2019 et n'est pas très précis en particulier pour les doctorants. Afin de pouvoir déprécier les doctorants et les doctorantes vacataires des discussions sont en cours sur la mensualisation des paiements, l'augmentation de la vacation et la contractualisation de ces doctorants. La question du chômage pour ces derniers est également posée.

- Exonération des frais d'inscription pour les doctorants et doctorantes étrangers :

Suite au point précédemment abordé autour des doctorantes et des doctorants étrangers, il est également demandé par les représentants des doctorants et des doctorantes que ces derniers puissent être exonérés des frais d'inscription car cela leur rajoute des frais, notamment en plus de ceux qu'ils doivent déjà honorer pour leurs demandes de visa.

La séance est levée à 15h55 par Pascale Molinier.